

Annexe 1 : informations à fournir sur le portail de l'Agence de services et de paiements

Informations à fournir

Identification du demandeur

Civilité

Nom de naissance

Nom d'usage

Prénom

Date de naissance

Pays de naissance

Commune de naissance (si Pays de naissance = France)

Adresse

Adresse électronique

N° téléphone (facultatif)

Coordonnées bancaires

Informations liées à l'hébergement

Nombre total de personne(s) hébergée(s)

Nombre d'hébergé(s) adulte(s)

Nombre d'hébergé(s) enfant(s)

Nombre total de jours d'hébergement

Adresse(s) des lieux d'hébergement

Lorsqu'une même personne a accueilli gratuitement dans plusieurs lieux (domicile et résidence secondaire par exemple), le nombre total de jours d'hébergement est calculé sur la base du cumul des périodes d'hébergement dans chacun des lieux d'hébergement.

Exemples :

- Si vous avez hébergé une famille de 3 personnes dans un même logement du 1er avril au 30 juin, le nombre total de jours d'hébergement est de 91;

- Si vous avez hébergé une famille de 3 personnes dans un logement du 1er avril au 30 juin (91 jours), et une famille de 4 personnes dans un second logement du 1er juin au 30 septembre (122 jours), le nombre total de jours d'hébergement est de : $91 + 122 = 213$ jours, ce qui équivaut à la période totale d'hébergement pour les deux logements mis à disposition.

Les pièces justificatives

Pièce d'identité du demandeur en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour) sauf en cas de connexion par FranceConnect (ce système garantissant déjà l'authentification)

Attestation d'hébergement

Justificatif de domicile par lieu d'hébergement

Photocopie de l'autorisation provisoire de séjour des personnes accueillies sauf impossibilité dûment justifiée